

Compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2019

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET, Jean-Luc FROMONT.

Excusé :

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 21 décembre et passe à l'ordre du jour.

1) **Convention de prestation de services entre la commune et la CA3B pour l'exploitation courante des ouvrages du service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines**

La Communauté d'agglomération a repris les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2019. Pour autant, l'entretien courant des ouvrages d'assainissement (lagune notamment) continuera d'être effectué par les agents communaux. Hervé COLAS présente la proposition de convention avec la CA3B pour la prise en charge financière de ces travaux. Compte tenu des calculs effectués, la CA3B prendra en charge 2h/semaine soit 0.0647 ETP sur une base de 35 000€ /ETP soit un montant annuel de 2 265€. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention sous réserve que les tâches inhérentes à chacun, commune, fermier et CA3B soient mieux précisées dans l'annexe.

2) **Modifications des statuts de la CA3B**

Lors de sa séance du 10 décembre, le Conseil de Communauté a approuvé les modifications statutaires relatives à certaines compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Le conseil municipal prend connaissance de ces changements sur lesquels il est appelé à se prononcer :

- Suppression de la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Maintien et évaluation en fin d'année scolaire de la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ;
- Restitution aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont de l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, communes dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement ;

Après discussion, le conseil adopte les nouveaux statuts avec 13 voix pour et une abstention (Yves ARBEZ).

3) **Programme voirie 2019**

La commission voirie s'est réunie le 15 janvier. Martial LOISY donne le montant de la dotation de travaux communautaires 2019 soit 59 131€ TTC auquel s'ajoute un reliquat 2018 de 1 933.59€ pour un total de 61 064.59€ TTC. Il présente ensuite l'inventaire des travaux programmables sur la commune :

- Forfait réparation d'enrobé pour 5 176.09€
- Renforcements superficiels de chaussées (Chemin de Plansol, Impasse des 3 fermes, impasse du Bochet, Chemin des Fiches) pour 15 554.75€
- Renforcements de chaussée (Impasse de la Boigna, Lotissement les Bouleaux, Chemin les Bouleaux) pour 24 330.45€
- Travaux divers (Route de Champs Guillemaud, Impasse du Pourret, Parking de la mairie, Route du château d'eau, Reprise de bordures route de Curtafond) pour 16 660.36€
- Entretien de la signalisation horizontale pour 2033.93€
- Entretien de la signalisation verticale pour 612€

Soit un total de 64 367.58€

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le lancement de ce programme voirie 2019, sachant que les travaux sont souvent facturés moins chers que l'estimation et que la réfection de l'impasse de Bochet attendra la fin des travaux sur la ligne haute tension.

4) Réaménagement du cimetière : convention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain

Martial LOISY présente la proposition de convention de maîtrise d'œuvre pour la reprise du mur d'enceinte du cimetière qui a été transmise par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain. Celle-ci se monte à 5 850€ pour les missions suivantes : rédaction de l'avant projet, des plans et coupes, présentation en mairie / rédaction du dossier de consultation des entreprises, aide à la consultation et analyse des offres / suivi administratif et technique du chantier dont réunions de chantier. Le conseil approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

5) Bibliothèque : convention de partenariat avec la commune

Joëlle TABOULOT présente le projet de convention entre la commune et l'Association Loisirs et Culture à propos de la bibliothèque. Il est proposé d'y ajouter une durée de convention et les modalités de renouvellement. Le conseil approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

6) Questions et communications diverses

- Martial LOISY indique avoir reçu le 16 janvier Florent PORTALEZ de France Nature Environnement Loire pour un audit « commune sans pesticide ». Confrançon, 9^{ème} commune du département labellisée sans pesticide a été félicitée pour ses pratiques. 3 panneaux ont été fournis pour information des habitants.
- Suite à la demande de décharge syndicale émanant de Sylvaine MARTIN, directrice des services, la CA3B qui gère le personnel de la commune a lancé une démarche de recrutement d'un agent titulaire en catégorie A pour la remplacer.
- Le conseil autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention pour les travaux d'aménagement du cimetière dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
- Mme le Maire informe le conseil du projet de la société Bresse Œufs Production qui souhaite construire un poulailler de 30 000 poules pondeuses en lieu et place de 7 poulaillers existants sur le site de Montburon.
- Mme le Maire informe le conseil du projet de la SARL CHAPATON qui envisage la construction d'un bâtiment d'engraissement + fosse à lisier et l'extension du bâtiment post-sevrage à Montburon, soit 2254 m² pour une capacité maximum de 3000 porcs.
- Le conseil municipal évoque la situation du gérant du bar du Logis Neuf qui a cessé la vente de tabac.
- Jean-Paul BUELLET indique que l'entreprise GALLET est passée au gymnase pour optimiser l'éclairage.
- L'entreprise COCHET a vérifié la pression des douches du gymnase. Un caillou a été enlevé de la canalisation. Une réduction de canalisation a été repérée dans le coffret situé dans le hall d'entrée, cause probable du manque de pression. La conduite passant sous le carrelage, il est envisagé de la remplacer en aérien.
- La commission des finances se réunira jeudi 7 février à 20h.
- Le prochain conseil municipal se réunira le 15 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.